



santé
famille
retraite
services

Caisse Régionale MSA de Bourgogne

Mme Caroline Parent

Domaine AF GROS
Grande rue /La Garelle
21630 POMMARD

Dijon le 10/10/2019

Madame

Veillez trouver ci-joint la fiche d'Inaptitude de Mr Gras, avec la précision que je devais vous apporter,

La visite du 02/10 est la visite de reprise.

La visite du 09/10 est une visite à ma demande puisque j'étais dans l'impossibilité de me prononcer le 2 octobre dernier.

J'annule et remplace la première fiche éditée le 09/10/19.

Je vous adresse par courrier recommandé l'original.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire,
et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Dr Franck-Henry SYLVESTRE.

Médecin du Travail
Santé-Sécurité au Travail
MSA – Bourgogne, - sites 21 & 89
"sylvestre.franck-henry@bourgogne.msa.fr"
Secrétariat: 03 80 63 23 66


Dr F.H. SYLVESTRE
Médecin du Travail

Adresse postale :

Internet :

Téléphones :

14, rue Félix Trutat
21046 DIJON Cedex

www.msa-bourgogne.fr

Particulier : 0 969 36 20 50 - Employeur : 0 969 36 20 60
Professionnel de santé : 0 969 36 20 70



santé
famille
retraite
services

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL
MSA Bourgogne
014 rue Félix Trutat
21046 Dijon Cedex

AVIS D'INAPTITUDE

(Art. L. 4624-4 du code du travail,
R. 717-24 et R. 717-27-1 du code
rural et de la pêche maritime)

DOMAINE A.F.GROS
ET21009203657

Médecin référent :
Docteur SYLVESTRE FRANCK-
HENRY

SALARIE(E)

Nom : GRAS

Prénom : BERNARD

Date de naissance : 19/07/1961

DOMAINE A.F.GROS
GDE RUE
LA GARELLE

21630 POMMARD

POSTE DE TRAVAIL

TACHERON – OUVRIER VITICOLE

OU EMPLOI(S) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés de groupement d'employeurs)

- 1.
- 2.
- 3.

TYPE D'EXAMEN MEDICAL

Suivi individuel renforcé :

- Examen médical à l'embauche (Art. R. 717-16-1, R. 717-26-4, R. 717-26-5 et R. 717-26-6)
- Examen médical périodique (Art. R. 717-16-2)
- Visite intermédiaire (Art. R. 717-16-2)

Visite d'information et de prévention :

- Initiale (Art. R. 717-13, R. 717-26-2 et R. 717-26-6)
- Périodique (Art. R. 717-14)

Visite de reprise (Art. R. 717-17-1)

Visite à la demande (Art. R. 717-18 et R. 717-26-6)

DECLARATION D'INAPTITUDE

Mentions obligatoires en application de l'Art. R. 717-24 du code rural et de la pêche maritime

Date de la 1ère visite : **02/10/2019**

Heure d'arrivée :

Heure de départ :

Etude de poste en date du :

09/10/2019

Etude des conditions de travail en date du :

09/10/2019

Echange avec l'employeur en date du :

07; 08 & 09/10/2019

Date de la dernière actualisation de la fiche d'entreprise : Non concerné [Entreprise de moins de 11 SA]

Le cas échéant date de la 2ème visite :

Heure d'arrivée :

Heure de départ :

CAS DE DISPENSE DE L'OBLIGATION DE RECLASSEMENT

(Articles L. 1226-2-1, L. 1226-12 et L.1226-20 du code du travail)

« Tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé »

« L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi »

CONCLUSIONS ET INDICATIONS RELATIVES AU RECLASSEMENT

(Art. L. 4624-4 du code du travail)

INAPTITUDE

L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi

Dr F.H. SYLVESTRE
Médecin du Travail

Date : 09/10/2019

Docteur SYLVESTRE FRANCK-HENRY

ANNULE ET REMPLACE LA FICHE DU
09/10/2019